

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

45 indicateurs



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Cet ouvrage est édité par
**Le ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**
Sous-direction des systèmes
d'information et
études statistiques
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Directeur de la publication
Olivier Lefebvre

Rédacteur en chef
Emmanuel Weisenburger

Auteurs
Feres Belghith
Marc Bideault
Annie Bretagnolle
Luc Brière
Julien Calmand
Jean-Pierre Dalous

Catherine David
Aurélie Demongeot
Brigitte Dethare
Ghislaine Filliatreau
Samuel Fouquet
Joëlle Grille
Clément Guillo
Caroline Iannone
Christophe Jagers
Martine Jeljoul
Nadine Laïb
Simon Le Corgne
Béatrice Le Rhun
Nicolas Le Ru
Isabelle Maetz
Claude Malègue
Stéphane Montenache
François Musitelli
Claudette-Vincent Nisslé
Sylvaine Péan
Laurent Perrain
Pascale Poulet-Coulibando
Chris Roth

Marguerite Rudolf
Frédérique Sachwald
Fanny Thomas
Élise Verley

Conception graphique
Corinne Jadas

Impression
Ovation

Vente DEPP/DVE
61, 65, rue Dutot
75735 Paris cedex 15

Sommaire

enseignement supérieur

| | | |
|----|------|--|
| 01 | p 14 | La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur |
| 02 | p 16 | La dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE |
| 03 | p 18 | L'aide sociale aux étudiants |
| 04 | p 20 | Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR |
| 05 | p 22 | les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR |
| 06 | p 24 | Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs |
| 07 | p 26 | La réussite au baccalauréat |
| 08 | p 28 | Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification |
| 09 | p 30 | L'accès à l'enseignement supérieur |
| 10 | p 32 | Le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur |
| 11 | p 34 | La scolarisation dans l'enseignement supérieur |
| 12 | p 36 | L'apprentissage dans le supérieur |
| 13 | p 38 | Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur |
| 14 | p 40 | La vie étudiante : fragilités psychologiques |
| 15 | p 42 | La vie étudiante : transports et déplacements quotidien |
| 16 | p 44 | La vie étudiante : le travail rémunéré |
| 17 | p 46 | Parcours et réussite en STS, IUT et CPGE |
| 18 | p 48 | Les parcours et la réussite à l'université |
| 19 | p 50 | La formation continue dans l'enseignement supérieur |
| 20 | p 52 | le niveau d'études de la population et des jeunes |
| 21 | p 54 | le niveau d'études selon le milieu social |
| 22 | p 56 | l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP) |
| 23 | p 58 | Le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur |
| 24 | p 60 | Les étudiants handicapés à l'université |
| 25 | p 62 | la parité dans l'enseignement supérieur |

recherche

- 26 p 64 Le financement et l'exécution de la R&D en France
- 27 p 66 les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
- 28 p 68 Le financement de la R&T par les collectivités territoriales
- 29 p 70 L'effort de recherche et développement en France
- 30 p 72 les dépenses intérieures de recherche et développement
- 31 p 74 Le financement des activités de recherche et développement
- 32 p 76 Le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
- 33 p 78 Les moyens humains de la recherche et développement
- 34 p 80 La formation par la recherche
- 35 p 82 Les dépenses de recherche dans les organismes publics
- 36 p 84 Les chercheurs en entreprise
- 37 p 86 Les Jeunes Entreprises Innovantes
- 38 p 88 La R&D en biotechnologie dans les entreprises
- 39 p 90 la R&D en développement de logiciels, en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
- 40 p 92 La recherche en environnement
- 41 p 94 La France dans l'espace européen de la recherche via sa participation au PCRD
- 42 p 96 Les publications scientifiques de la France
- 43 p 98 Le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
- 44 p 100 La production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
- 45 p102 La production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

En France, les jeunes sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que les personnes plus âgées et plus souvent aussi que les jeunes vivant dans les autres pays de l'OCDE. À la fin des années 2000, 42 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur. Mais chaque année, environ 69 000 jeunes sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Les jeunes génération sont plus diplômées que les plus anciennes. Les moins de 40 ans sont plus de 4 sur 10 à être diplômés de l'enseignement supérieur alors que seulement 2 personnes de plus de 50 ans sur 10 disposent d'un tel diplôme.

Parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2008, 2009 ou en 2010, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (tableau 02). 26 % des jeunes sortent diplômés d'études longues : 11 % possèdent un DEUG, une licence ou une maîtrise, 14 % un diplôme du cursus master (y compris écoles d'ingénieurs et de commerce) et 1 % un doctorat de recherche. En outre, 16 % des jeunes sortants ont validé des études supérieures courtes professionnalisantes. Ces répartitions sont relativement stables par rapport aux jeunes ayant quitté le système scolaire en 2005-2007. Avec le développement des nouveaux cycles « Licence Master Doctorat » (LMD) et l'essor des licences professionnelles, les sortants les plus récents poursuivent davantage leurs études jusqu'à l'obtention d'une licence ou d'un diplôme de niveau master et en particulier un master professionnel ou bien un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS). Au contraire, la part des sortants avec un diplôme de niveau intermédiaire (DEUG ou maîtrise) diminue.

Par ailleurs, parmi les titulaires d'un baccalauréat, certains s'engagent dans les études supérieures sans obtenir de diplôme. C'est le cas d'un peu moins d'un sortant de l'enseignement supérieur sur cinq (19 %), ce

qui représente environ 69 000 jeunes.

En outre, 41 % des jeunes sortants du système éducatif possèdent au plus un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle et 17 % le brevet des collèges ou n'ont aucun diplôme.

En 2010, la France partage avec l'Allemagne et les pays latins des proportions d'adultes diplômés de l'enseignement supérieur inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE. Les enseignements secondaire et supérieur étaient moins développés dans les pays latins qu'aux États-Unis ou au Japon quand ont été scolarisées les générations qui ont actuellement 60 ans. Les progrès rapides de ces enseignements en France autour de 1990 ont bénéficié aux générations qui ont de 25 à 34 ans, et sont plus diplômées de l'enseignement supérieur, en proportions, que la moyenne de l'OCDE (graphique 03). Comparée aux autres pays, la France compte beaucoup de diplômés de l'enseignement supérieur court professionnel (7^e rang), mais plutôt peu de diplômés des cycles longs (20^e rang).

Pour favoriser le développement d'une société de la connaissance, l'Union européenne vise, en 2020, dans la foulée des objectifs de Lisbonne, au moins 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur sur son territoire parmi les jeunes adultes de 30-34 ans (la moyenne était de 35 % en 2011). La France s'est fixée un objectif plus ambitieux : 50% pour l'indicateur européen (43% atteint en 2011).

Les tableaux et graphiques 01 et 02 sont fondés sur les enquêtes Emploi de l'INSEE, ainsi que le graphique 03 pour la France.

Le graphique 01 porte sur le taux de diplômés du supérieur. Il est alimenté par les déclarations des enquêtés, regroupés par groupe d'âge quinquennal (âge à la date d'enquête). La base utilisée est l'enquête emploi en continu 2011. Ces diplômés ont pu être acquis en formation initiale ou en reprise d'études.

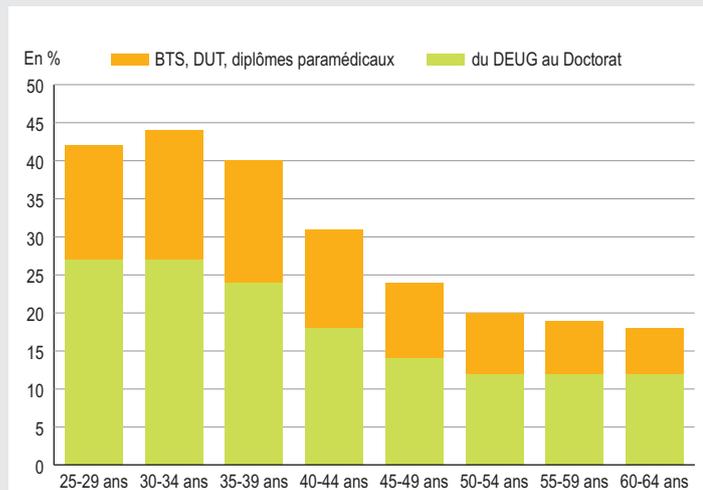
Le tableau 02 porte sur les « sortants de formation initiale », la fin de formation initiale correspondant à la première interruption des études de plus d'un an. Les données sur les « sorties l'année n » sont recueillies l'année suivante (enquête « n+1 »), ce qui signifie que les diplômés ont très majoritairement été acquis en formation initiale et non pas en reprise d'études. Elles sont regroupées sur trois années de sortie d'études initiales (et donc trois années d'enquêtes) afin d'avoir des échantillons de taille suffisante.

Chaque année, le pourcentage d'une classe d'âge qui obtient un diplôme d'enseignement supérieur est calculé à partir des statistiques sur les diplômés de la session de l'année et des données de population pour cette année. Cet indicateur LOLF est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport entre le nombre de diplômés du supérieur de cet âge et la population de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Sources : OCDE et MEN-MESR-DEPP (à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE).
Champ : France métropolitaine.

01 Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon l'âge en 2011 (en %)

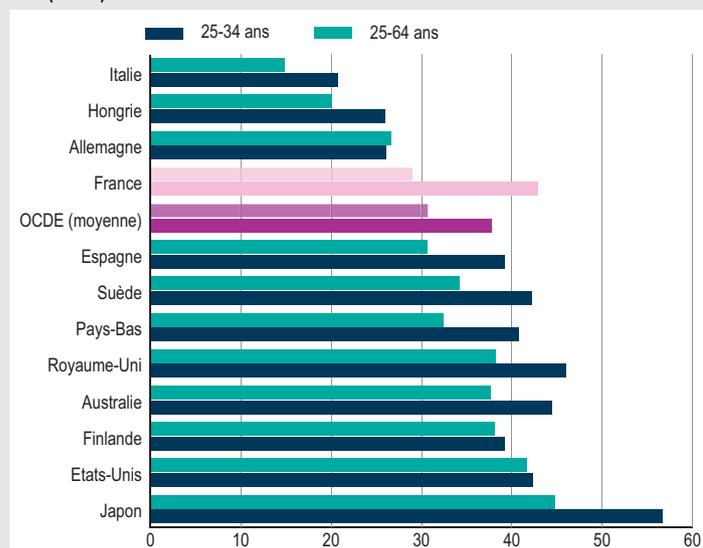
France métropolitaine



En 2011, 43% des jeunes âgés de 25 à 29 ans déclarent posséder un diplôme d'enseignement supérieur pour 18% des personnes âgées de 60 à 64 ans.

Source : Enquête Emploi en continu de l'INSEE, traitements MEN-MESR-DEPP.

03 Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur en 2010 (en %)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2012 à partir des enquêtes sur les forces de travail.

02 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

France métropolitaine

| Année de sortie de formation initiale | 2005-2006-2007 | | 2008-2009-2010 | |
|--|----------------|------------|----------------|------------|
| | Milliers | % | Milliers | % |
| Diplôme le plus élevé: | | | | |
| Total cursus doctorat (*) | 6 | 1 | 8 | 1 |
| Diplôme de docteur en santé (médecine ..) | 6 | 1 | 10 | 1 |
| DEA, Master recherche, Magistère | 11 | 2 | 10 | 1 |
| Diplôme d'ingénieur | 22 | 3 | 21 | 3 |
| Autres diplômes d'écoles | 20 | 3 | 16 | 2 |
| DESS, Master professionnel | 37 | 5 | 51 | 8 |
| Total cursus master | 96 | 14 | 108 | 15 |
| Maîtrise | 24 | 3 | 18 | 3 |
| Licence | 48 | 7 | 57 | 8 |
| Total cursus licence | 72 | 10 | 75 | 11 |
| DEUG | 4 | 0 | 2 | 0 |
| Total cursus long | 178 | 25 | 193 | 27 |
| Diplômes paramédicaux et sociaux (infirmières, ..) | 23 | 3 | 21 | 3 |
| Diplôme universitaire de technologie (DUT), DEUST | 11 | 2 | 10 | 2 |
| Brevet de technicien supérieur (BTS) et équivalents | 77 | 11 | 73 | 10 |
| Total cursus court professionnalisant | 111 | 16 | 104 | 15 |
| Total enseignement supérieur | 289 | 41 | 297 | 42 |
| Baccalauréat ou équivalent | 163 | 24 | 182 | 25 |
| <i>dont : ont étudié dans l'ens. supérieur</i> | 66 | 9 | 69 | 10 |
| CAP, BEP ou équivalent | 122 | 17 | 112 | 16 |
| Total diplômés de l'ens. secondaire du second cycle | 286 | 41 | 294 | 41 |
| Diplôme national du brevet (DNB) | 59 | 8 | 57 | 8 |
| Sans diplôme | 73 | 10 | 65 | 9 |
| Total DNB et moins | 132 | 18 | 122 | 17 |
| Ensemble des sortants | 707 | 100 | 713 | 100 |

En moyenne, 42% des sortants de formation initiale en 2008, 2009 ou 2010 sortent diplômés de l'enseignement supérieur. Ils étaient 41% en moyenne en 2005 2006 et 2007.

Champ : Population des ménages en France métropolitaine, jeunes sortis de formation initiale l'année précédant l'enquête.

Source : Enquête Emploi en continu de l'INSEE, traitements MEN-MESR-DEPP.

Les enfants de parents cadres ou exerçant une profession intermédiaire réussissent davantage leurs études. Ils sont proportionnellement plus nombreux à être bacheliers, à entreprendre des études dans l'enseignement supérieur et à en être diplômés. Mais les différences entre milieux sociaux se réduisent depuis les années 1990 avec la progression rapide de l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus de milieux sociaux moins favorisés

Les enseignements secondaires puis supérieurs se sont fortement développés jusqu'au milieu des années 1990 ; cela s'est traduit par leur ouverture croissante à l'ensemble des milieux sociaux. Pour autant, des différences entre milieux sociaux demeurent, même si elles se sont atténuées par rapport à celles de la fin des années 1980.

En 2011, les deux tiers des jeunes âgés de 20 à 24 ans possèdent un baccalauréat (*graphique 01*). La démocratisation des études au cours du 20^e siècle a permis à tous les milieux sociaux d'obtenir plus souvent un baccalauréat. En effet, à 20-24 ans, 55 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ont le baccalauréat. C'est deux fois plus que ce qui était observé dans les anciennes générations : seuls 26 % des personnes âgées aujourd'hui de 45 à 49 ans et enfants d'ouvriers ou d'employés ont ce diplôme. L'augmentation de l'obtention du baccalauréat s'observe aussi parmi les enfants dont les parents se situent en haut de l'échelle sociale, mais la progression a été moins forte (84 % contre 67 %, soit un taux multiplié par 1,3), d'où une réduction des écarts entre milieux sociaux. Toutefois, à tous les âges, les enfants ayant des parents cadres ou exerçant des professions dites intermédiaires restent les plus nombreux à avoir le baccalauréat.

Dans la continuité de l'expansion du secondaire, l'enseignement supérieur a beaucoup élargi son recrutement au début des années 1990. En 2011, 55 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont ou ont eu accès à l'enseignement supérieur (diplômés ou non) alors que seuls 28 % des personnes âgées aujourd'hui de 45 à 49 ans ont fait des études supérieures (*graphique 02*). Cette progression de l'accès à l'enseignement supé-

rieur est là aussi plus forte parmi les enfants issus des milieux sociaux les moins favorisés, de sorte que les différences entre milieux sociaux se sont réduites. En effet, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, les enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont 2 fois plus nombreux à étudier ou avoir étudié dans le supérieur que les enfants d'ouvriers ou d'employés (76 % contre 40 %). Ce rapport est de 3 parmi les personnes âgées de 45 à 49 ans (56 % contre 17 %).

Si l'on considère maintenant le niveau de diplôme obtenu par les jeunes âgés de 25 à 29 ans, il s'avère qu'en 2009-2011, 63 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont diplômés du supérieur contre 29 % des enfants d'ouvriers ou d'employés (*graphique 03*). En outre, les premiers possèdent un niveau plus élevé : en 2009-2011, 27 % d'entre eux sont diplômés d'un master, d'un DEA, d'un DESS, d'un doctorat ou d'une grande école, contre 6 % des enfants d'ouvriers ou d'employés. En revanche, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur court professionnalisant varie peu selon le milieu social : 14 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires ont obtenu un BTS, DUT ou diplôme équivalent contre 12 % des enfants d'ouvriers ou d'employés en 2009-2011. Ces taux sont assez stables par rapport à la période 2003-2005.

Enfin, les enfants de milieu moins aisé quittent plus souvent l'enseignement supérieur sans avoir obtenu un diplôme : en 2009-2011 parmi les jeunes âgés de 25 à 29 ans, c'est le cas de 14 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires ayant étudié dans le supérieur contre 22 % des enfants d'ouvriers ou d'employés.

Le graphique 01 est fondé sur l'enquête Emploi de l'INSEE en continu 2011. L'accès au baccalauréat est étudié par groupe d'âge quinquennal (âge à la date d'enquête). Les diplômes équivalents au baccalauréat ne lui sont pas assimilés. Il a pu être obtenu en formation initiale ou tout au long de la vie (reprise d'études).

Le graphique 02 est fondé sur l'enquête Emploi de l'INSEE en continu 2011. L'accès à l'enseignement supérieur est étudié par groupe d'âge quinquennal (âge à la date d'enquête). Dès lors que l'enquête déclare étudier ou avoir étudié dans l'enseignement supérieur il est comptabilisé comme ayant accédé à l'enseignement supérieur, qu'il y ait obtenu ou non un diplôme de ce niveau.

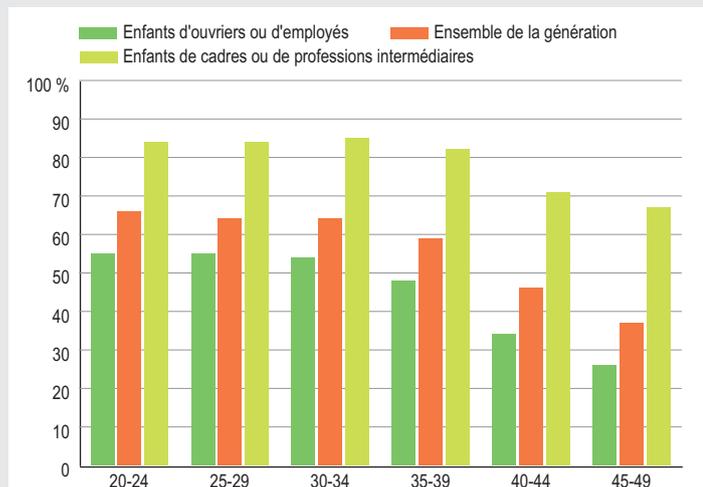
Le graphique 03 est fondé sur les enquêtes Emploi en continu 2004-2006 et 2009-2011. Le niveau de diplôme obtenu par les jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social est calculé en moyenne sur les périodes 2004-2006 et 2009-2011. Le plus haut diplôme obtenu a pu l'être en formation initiale ou tout au long de la vie (reprise d'études).

L'origine sociale est appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des parents vivants. C'est la CSP du père quand cette dernière est renseignée et celle de la mère sinon. La CSP d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Source : INSEE, enquête Emploi.
Champ : France métropolitaine.

01 Obtention du baccalauréat selon l'âge et le milieu social en 2011

France métropolitaine

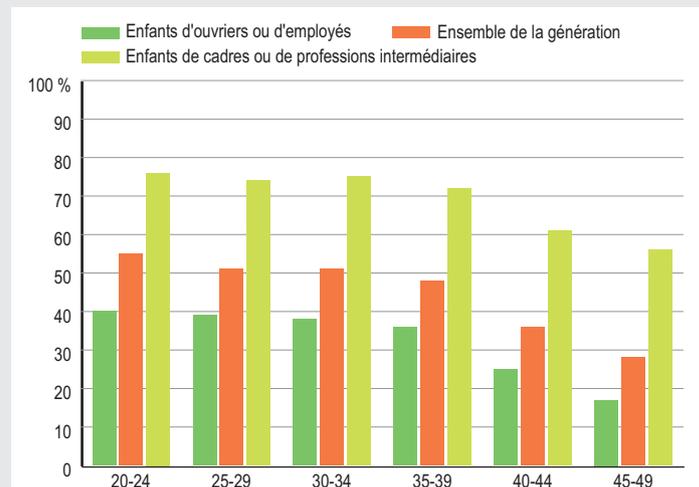


En 2011, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, 66 % détiennent le baccalauréat. C'est le cas de 84 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans dont le père est cadre ou de profession intermédiaire, contre 55 % de ceux dont le père est ouvrier ou employé.

Source : Enquête Emploi en continu de l'INSEE, traitements MEN-MESR-DEPP.

02 Accès à l'enseignement supérieur selon l'âge et le milieu social en 2011

France métropolitaine

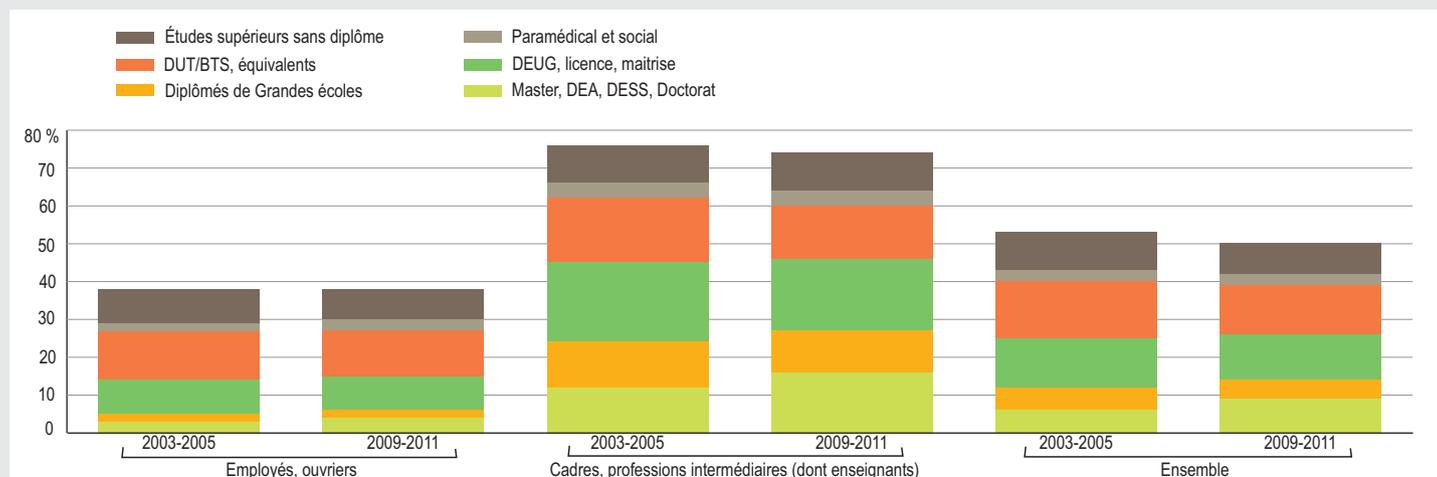


En 2011, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, 55 % étudient ou ont étudié dans le supérieur. C'est le cas de 76 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans dont le père est cadre ou de profession intermédiaire, contre 40 % de ceux dont le père est ouvrier ou employé.

Source : Enquête Emploi en continu de l'INSEE, traitements MEN-MESR-DEPP.

03 Diplômes des jeunes âgés de 25 à 29 ans en fonction du milieu social (en 2003-2005 et 2009-2011)

France métropolitaine



En moyenne sur 2009, 2010 et 2011, 29% des enfants d'ouvriers et employés âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, contre 63% des enfants de cadres et de professions intermédiaires (dont enseignants); 2% des premiers déclarent un diplôme d'une grande école contre 11% des seconds.

Source : Enquêtes Emploi en continu de l'INSEE de 2003, 2004 et 2005 ainsi que 2009, 2010 et 2011 (moyenne annuelle), traitements MEN-MESR-DEPP.

Comme leurs prédécesseurs, environ 9 diplômés de Master, DUT ou licence professionnelle en 2009 sur 10 sont en emploi en décembre 2011, 30 mois après leur entrée dans la vie active après l'obtention de leur diplôme en 2009. Mais les conditions d'embauche sont moins favorables pour les titulaires d'un DUT par rapport aux diplômés de licence professionnelle ou de Master. Les entreprises assurent l'embauche de 63 % des diplômés de Master. Ils se distinguent par une mobilité supérieure aux autres diplômés.

Dans un contexte économique très similaire à celui de l'année précédente – 9,3 % de taux de chômage en France métropolitaine au dernier trimestre 2011 – la situation vis-à-vis de l'emploi, 30 mois après leur entrée sur le marché du travail, des jeunes sortis en 2009 de l'université après l'obtention d'un Master, d'une licence professionnelle (LP) ou d'un DUT diffère peu de celle qu'avait connue la promotion précédente un an auparavant. Comme pour cette dernière 91 % des diplômés de Master et 92 % des diplômés de LP sont en emploi. Pour les diplômés de DUT, qui sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études après l'obtention de leur diplôme, le pourcentage se tasse légèrement puisqu'il n'est que de 89 % contre 91 % l'année précédente.

En dehors du niveau de l'emploi et du salaire, qui augmentent avec le nombre d'années d'études, les conditions d'embauche sont plus favorables en LP qu'en master et en DUT : 80 % de ceux qui sont en emploi ont un emploi stable contre 73 % et 71 % en master et en DUT ; 96 % ont un emploi à temps plein contre 94 % et 92 % en master et en DUT (*graphique 01*). Ces différences sont remarquablement stables puisqu'elles étaient pratiquement identiques pour les diplômés 2007 et 2008.

Les diplômés de Droit-Economie-Gestion (DEG) et Technologies-Sciences-Santé (TSS) bénéficient de conditions d'embauche nettement plus favorables que ceux de Sciences humaines et sociales (SHS) et de Lettres-Langues-Arts (LLA). Ainsi 92 % des diplômés de Master de DEG et de TSS (qui représentent 71 % de l'ensemble) sont en emploi 30 mois après leur entrée dans la vie active contre 88 % et 85 % seulement en SHS et en LLA (*graphique 02*). L'avantage des premiers est plus net encore en termes de qualité des emplois occupés : ceux-ci sont plus souvent de niveau

cadre ou profession intermédiaire (20 points d'écart entre TSS et LLA), plus souvent stables (20 points d'écart entre DEG et SHS), plus souvent à temps plein, avec un salaire net mensuel médian hors primes supérieur de 16 % au moins. Les diplômés de LP et de DUT connaissent des différences similaires sauf pour le niveau des emplois occupés par les diplômés de DEG, nettement plus faible.

Comme les années précédentes, près des deux-tiers des diplômés de master en emploi travaillent dans une entreprise privée. Cette proportion diminue toutefois très légèrement, à 63 % cette année contre 66 % l'an dernier, au profit de la fonction publique dont la part progresse de 15 % à 18 % (*graphique 03*). Cette évolution ne touche pas les titulaires d'un Master du domaine TSS dont les trois-quarts travaillent toujours dans une entreprise privée. Elle concerne plus particulièrement certaines disciplines tertiaires comme le droit, l'économie, information-communication. En histoire-géographie ce sont les emplois dans les associations qui diminuent, de 19 % à 14 %, au profit de la fonction publique dont la part passe de 37 % à 44 %.

Les diplômés de DEG se dirigent principalement vers les activités financières ou d'assurance (20 %), et à un degré moindre vers le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (14 %). L'enseignement (20 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (16 %) recrutent à eux-seuls plus du tiers des diplômés de LLA, tandis que près de la moitié des diplômés de TSS rejoignent le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (25 %), ou les industries (19 %).

Les diplômés de Master sont les plus mobiles : dans 47 % des cas, leur emploi se situe en dehors de la région de leur université, contre respectivement 39 % et 28 % pour les diplômés de LP et de DUT.

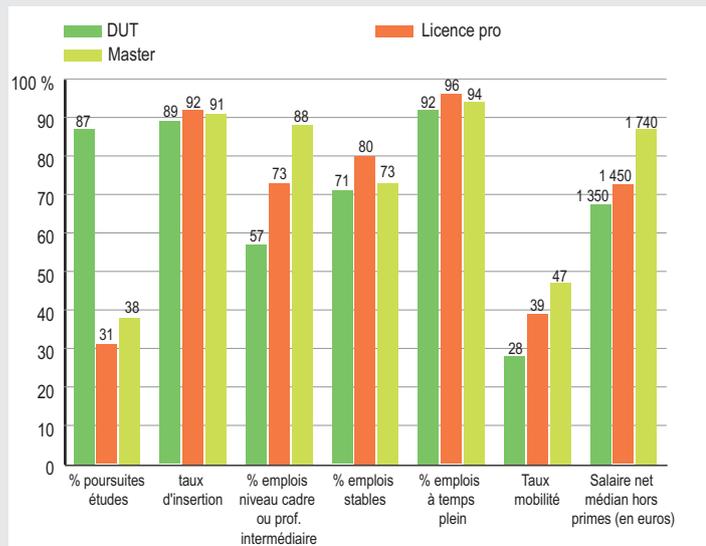
Les données présentées sont issues de la troisième enquête menée par le MESR et les universités publiques françaises de métropole et des DOM (à l'exception de Paris Dauphine, Paris II). Cette enquête a été menée en décembre 2011 auprès de 85 700 jeunes ayant obtenu en 2009 un diplôme de Master, de DUT ou de Licence professionnelle.

Le taux d'insertion est défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Il est calculé sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme en 2009. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent respectivement 39 %, 55 % et 12 % de l'ensemble des diplômés de master, Licence professionnelle et DUT.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES.
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 Poursuites d'études et insertion pour les diplômés de DUT, licence professionnelle et Master

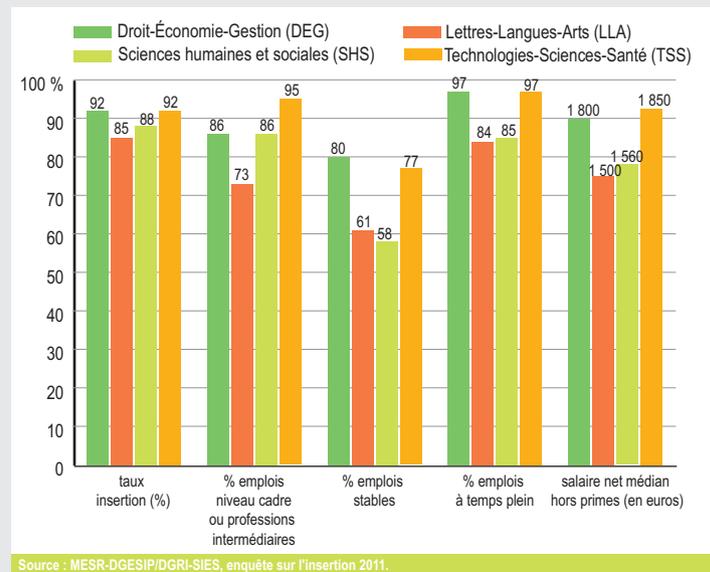
France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion 2011.

02 Insertion des diplômés de Master selon le domaine de formation

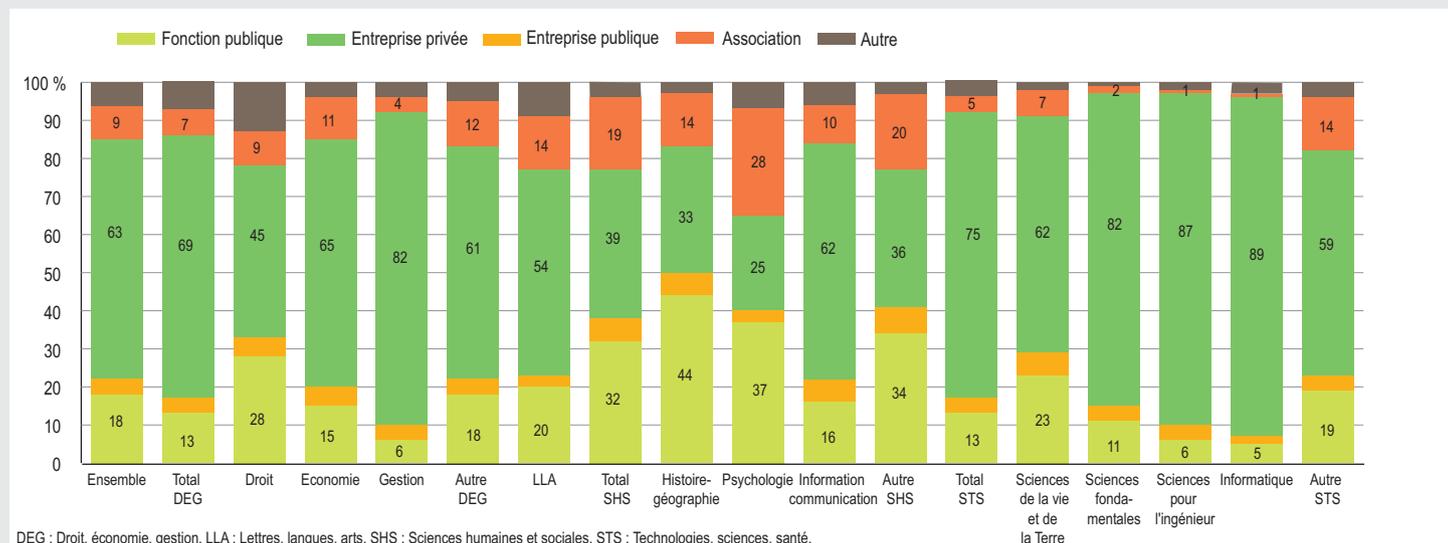
France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion 2011.

03 Répartition des diplômés de Master par type d'employeur selon la discipline (en %)

France métropolitaine + DOM



DEG : Droit, économie, gestion. LLA : Lettres, langues, arts. SHS : Sciences humaines et sociales. STS : Technologies, sciences, santé.

Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, enquête sur l'insertion 2011.

En 2011, 5 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004 sont au chômage alors que le taux de chômage des jeunes sortis du système éducatif en 2004 atteints 11 % en 2011. Mais, au sein de l'enseignement supérieur, les conditions d'insertion sur le marché du travail restent hétérogènes : avantage aux diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs et aux titulaires de diplômes universitaires à visée professionnelle.

Près de 365 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2004, soit environ 50 % des jeunes sortis du système éducatif en 2004. 7 années après leur sortie du système éducatif, le taux de chômage des jeunes s'établit à 11 %, mais il est nettement inférieur pour les jeunes diplômés du supérieur. Les résultats des enquêtes Génération à 3 ans mettent en évidence les difficultés d'insertion des jeunes sortants sans diplôme et de ceux ayant échoué dans l'enseignement supérieur en comparaison avec ceux qui décrochent un diplôme dans l'enseignement supérieur. Les analyses à 5 et 7 ans confirment ces résultats. Sur l'ensemble des 7 années d'observation, le taux de chômage des jeunes sortants sans diplôme est pratiquement toujours supérieur à 15 % (*graphique 01*). *A contrario* pour les diplômés de l'enseignement supérieur celui-ci passe très vite (dès septembre 2007 pour le sortants de 2004) sous la barre des 5 %. Les sortants de 2004 ont subi trois dégradations de leurs conditions d'insertion, au second trimestre 2007, en juillet 2008 et enfin au moment de l'interrogation en novembre-décembre 2011. Ces chocs économiques ont plus d'effet sur les sortants sans aucun diplôme et les sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme du supérieur que sur les diplômés de l'enseignement supérieur.

De manière générale, la hiérarchie des diplômes établie à trois ans se confirme à 5 et 7 ans (*tableau 02*). Ce sont les jeunes sortants des écoles d'ingénieur, et les diplômés des écoles de commerce dans une moindre mesure, qui connaissent les meilleures conditions d'insertion. Très peu

au chômage, ils ont les salaires les plus élevés et sont le plus souvent en emploi à durée indéterminée.

A l'université, les sortants de diplômes à visée professionnelle s'en sortent mieux que ceux de la voie générale. Mais au niveau M2 toutes voies confondues, les taux de chômage sont très faibles, et la part des jeunes en emploi à durée indéterminée augmente très fortement au fil des années.

Au niveau L3, les titulaires d'une licence professionnelle sont avantagés par rapport aux titulaires de licences générales. Les premiers sont mieux rémunérés sur le marché du travail et plus souvent cadres et stabilisés dans leur emploi.

Au niveau Bac +2, la situation est assez hétérogène entre les sortants de DEUG/DEUST et les sortants de BTS et DUT. Pour les sortants de DEUG/DEUST le taux de chômage s'établit à 9 % 7 ans après l'entrée sur le marché du travail. Ils sont aussi les moins bien rémunérés des diplômés de l'enseignement supérieur qui sont sur le marché du travail et aussi ceux qui ont le taux de chômage le plus important en 2011. De plus ces jeunes sont ceux qui déclarent le plus être employés en dessous de leur niveau de compétences au moment de l'interrogation en 2011. Les titulaires d'un BTS ou d'un DUT connaissent un taux de chômage inférieur, de l'ordre de 5 %, et plus de 85 % d'entre eux disposent d'un emploi à durée indéterminée. Les titulaires d'un DUT bénéficient d'un niveau de rémunération supérieur et déclarent plus fréquemment que les titulaires d'un BTS et à plus forte raison que les titulaires d'une DEUG/DEUST satisfaits de leurs conditions d'emploi.

Depuis l'enquête « Génération 1998 », le CEREQ a mis en place un dispositif permettant d'étudier l'insertion des sortants d'une année précise au-delà de la 3^{ème} année. Ces enquêtes appelées « ré interrogation » s'intéressent au devenir des sortants à 5 et 7 ans. Le dispositif utilisé dans ce document est la ré-interrogation à 5 et 7 ans des sortants de l'année 2004. Comme la plupart des enquêtes du CEREQ, le dispositif « Génération 2004, ré interrogation en 2009 et 2011 » est dotée d'un calendrier professionnel permettant de connaître mois par mois la situation des sortants sur le marché du travail. Au-delà des questions traditionnelles sur l'insertion, cette enquête porte aussi sur les mobilités de carrière, la satisfaction professionnelle, les formations et les reprises d'études pendant les 7 premières années de vie active.

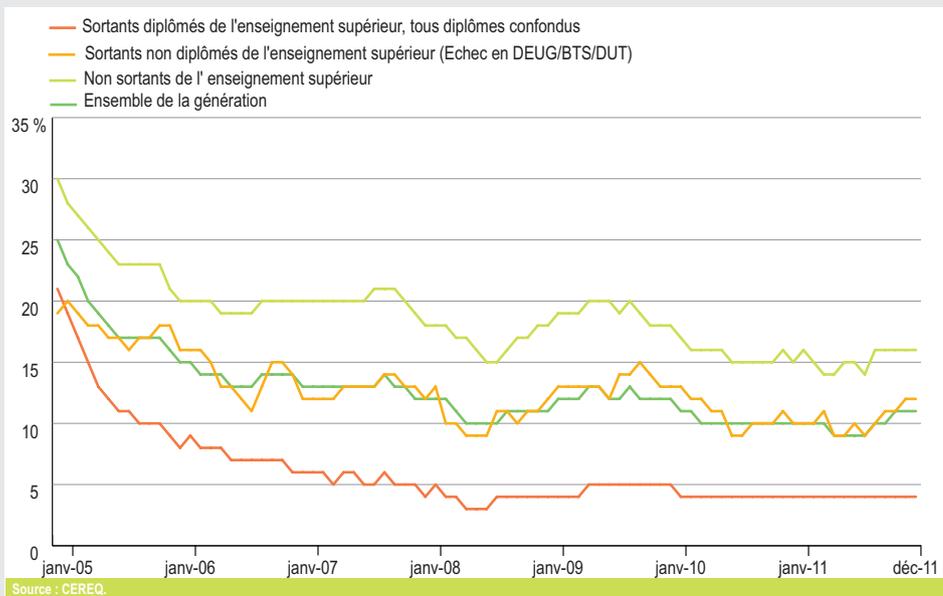
Les « **sortants** » du supérieur sont des personnes qui ont fait des études supérieures (que celles-ci aient débouchées ou non sur un diplôme). Les « **non-sortants** » du supérieur sont des personnes qui n'ont pas fait d'études supérieures.

Source : CEREQ.

Champ : France métropolitaine.

01 Evolution du taux de chômage des jeunes sortis du système éducatif en 2004

France métropolitaine



02 Situation professionnelle en 2011 des jeunes sortis du système éducatif en 2004

France métropolitaine

| | Taux d'emploi | Taux de chômage | Taux de cadres | Taux de professions intermédiaires | Taux d'emploi à durée indéterminée | Salaires net médian (en €) | Ne se réalise pas professionnellement | Employé en dessous de son niveau de compétences |
|--|---------------|-----------------|----------------|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|---|
| Non sortants de l'enseignement supérieur | 78 % | 16 % | 2 % | 20 % | 70 % | 1 375 | 16 % | 25 % |
| Niv IV sup Prof court (échec en BTS/DUT) | 85 % | 12 % | 7 % | 37 % | 79 % | 1 500 | 16 % | 31 % |
| Niv IV sup Univ (échec en DEUG) | 81 % | 13 % | 10 % | 46 % | 71 % | 1 443 | 19 % | 37 % |
| BTS | 93 % | 5 % | 9 % | 46 % | 85 % | 1 537 | 13 % | 32 % |
| DUT | 93 % | 4 % | 13 % | 49 % | 87 % | 1 617 | 10 % | 21 % |
| DEUG DEUST | 87 % | 9 % | 22 % | 44 % | 72 % | 1 480 | 18 % | 37 % |
| Bac+2 Santé-social | 98 % | 1 % | 1 % | 98 % | 79 % | 1 680 | 8 % | 13 % |
| Licence pro | 96 % | 2 % | 27 % | 54 % | 86 % | 1 760 | 11 % | 29 % |
| Licence universitaire | 91 % | 5 % | 22 % | 58 % | 83 % | 1 600 | 12 % | 26 % |
| M1 Universitaire | 93 % | 6 % | 36 % | 48 % | 83 % | 1 693 | 13 % | 37 % |
| École de commerce Bac+4 et autres Bac+4 | 86 % | 5 % | 40 % | 45 % | 78 % | 2 000 | 15 % | 40 % |
| MST – MSG y compris Maitrise IUP | 93 % | 5 % | 29 % | 52 % | 88 % | 1 800 | 15 % | 31 % |
| Master Recherche et DEA | 90 % | 3 % | 59 % | 28 % | 84 % | 2 100 | 12 % | 32 % |
| Écoles de commerce Bac+5 | 94 % | 2 % | 69 % | 20 % | 93 % | 2 533 | 21 % | 33 % |
| Master Pro et DESS | 94 % | 4 % | 70 % | 24 % | 85 % | 2 128 | 11 % | 28 % |
| Écoles d'Ingénieur | 95 % | 3 % | 86 % | 11 % | 94 % | 2 583 | 12 % | 19 % |
| Doctorat | 97 % | 1 % | 95 % | 3 % | 76 % | 2 500 | 8 % | 25 % |
| Total | 85 % | 11 % | 17 % | 34 % | 76 % | 1 505 | 14 % | 27 % |

Source : CEREQ.

annexe

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers)

France métropolitaine + DOM

| | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|----------|-----------|---------|---------|---------|---------|----------|---------|---------|-----------|---------|
| | 1961 (1) | 1971 (1) | 1981 | 1991 | 2001 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2011 | 2012 |
| Universités (disciplines générales et de santé) | 214,7 | 637,0 | 804,4 | 1 085,6 | 1 277,5 | 1 247,5 | 1 223,7 | 1 267,9 | 1 320,6 | 1 289,9 | 1 289,9 |
| Évolution annuelle (%) | | | | | 0,4 | -2,9 | (3) -1,3 | 3,6 | 4,2 | (5) 0,9 | |
| IUT | | 24,2 | 53,7 | 74,3 | 119,2 | 116,2 | 118,1 | 118,1 | 116,5 | 115,7 | 115,7 |
| Évolution annuelle (%) | | | | | 1,6 | 2,2 | 1,6 | 0,0 | -1,4 | (6) -0,6 | |
| STS | (2) 8,0 | (2) 26,8 | 67,9 | 199,3 | 238,9 | 230,9 | 234,2 | 240,3 | 242,2 | (7) 246,0 | 246,0 |
| Évolution annuelle (%) | | | | | 0,0 | 1,1 | 1,4 | 2,6 | 0,8 | 1,6 | |
| CPGE (4) | (2) 21,0 | (2) 32,6 | 40,1 | 64,4 | 70,3 | 78,1 | 80,0 | 81,1 | 79,9 | 80,4 | 80,4 |
| Évolution annuelle (%) | | | | | -0,8 | 2,5 | 2,5 | 1,4 | -1,6 | 0,7 | |
| Autres établissements et formations | (2) 66,0 | (2) 130,0 | 215 | 293,4 | 454,3 | 558,8 | 578,2 | 606,5 | 560,4 | 621,0 | 621,0 |
| Évolution annuelle (%) | | | | | 4,1 | 1,6 | 3,5 | 4,9 | -7,6 | (8) 1,4 | |
| Ensemble | 309,7 | 850,6 | 1 181,1 | 1 717,1 | 2 160,3 | 2 231,5 | 2 234,2 | 2 314,0 | 2 319,6 | 2 347,8 | 2 347,8 |
| Évolution annuelle (%) | | | | | 1,1 | -1,0 | 0,1 | 3,6 | 0,2 | 1,2 | |

(1) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(2) Estimation.

(3) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008-2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de -1,3 % au lieu de -1,9 %.

(4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(5) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, sortie du champ universitaire en 2011-2012.

(6) Y compris IUT de l'université de Lorraine.

(7) Y compris les 275 étudiants de Mayotte, devenu un DOM en 2011.

(8) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en rajoutant dans les effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, entrée dans le champ des grands établissements en 2011-2012.

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

| | 1990 1991 | 2005 2006 | 2006 2007 | 2007 2008 | 2008 2009 | 2009 2010 | 2010 2011 | 2011 2012 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Universités (y compris IUT) | 1 159 937 | 1 421 719 | 1 399 177 | 1 363 750 | 1 404 376 | 1 444 583 | 1 437 104 | 1 400 387 |
| <i>dont IUFM rattachés aux universités (1)</i> | | | | | 62 544 | 58 518 | | |
| IUFM non rattachés aux universités (1) | | 81 565 | 74 161 | 70 100 | 1 493 | 1 435 | | |
| Grands établissements | 15 536 | 25 944 | 25 776 | 29 726 | 31 121 | 33 187 | 33 993 | 87 463 |
| STS (2) | 199 333 | 230 403 | 228 329 | 230 877 | 234 164 | 240 322 | 242 247 | (8) 246 025 |
| Public MEN | 108 262 | 149 849 | 147 948 | 147 305 | 147 592 | 149 832 | 150 771 | 152 431 |
| Public autres ministères | 9 343 | 12 202 | 11 826 | 11 543 | 11 079 | 11 388 | 11 527 | 11 336 |
| Privé | 81 728 | 68 352 | 68 555 | 72 029 | 75 493 | 79 102 | 79 949 | 82 258 |
| CPGE | 64 427 | 74 790 | 76 160 | 78 072 | 80 003 | 81 135 | 79 874 | 80 411 |
| Public MEN | 52 572 | 61 938 | 62 904 | 64 157 | 66 021 | 66 652 | 65 403 | 66 013 |
| Public autres ministères | 1 419 | 1 708 | 1 677 | 1 680 | 1 694 | 1 747 | 1 872 | 1 785 |
| Privé | 10 436 | 11 144 | 11 579 | 12 235 | 12 288 | 12 736 | 12 599 | 12 613 |
| Formations comptables non universitaires | 5 587 | 7 499 | 7 430 | 7 871 | 8 377 | 9 076 | 9 002 | 8 731 |
| Public MEN | 3 951 | 4 979 | 4 910 | 5 151 | 5 280 | 5 557 | 5 645 | 5 554 |
| Privé | 1 636 | 2 520 | 2 520 | 2 720 | 3 097 | 3 519 | 3 357 | 3 177 |
| Préparations intégrées | 3 965 | 3 058 | 3 162 | 3 835 | 4 066 | 4 352 | 4 514 | 4 621 |
| INP et universités de technologie | 11 407 | 19 853 | 20 049 | 15 674 | 15 011 | 15 612 | 16 104 | 12 643 |
| Formations d'ingénieurs (3) | 57 653 | 108 057 | 108 846 | 108 773 | 114 086 | 121 398 | 126 156 | 131 015 |
| Public MESR | 32 786 | 63 407 | 62 926 | 62 143 | 64 769 | 71 484 | 74 201 | 76 176 |
| Public autres ministères | 10 865 | 17 458 | 18 420 | 17 357 | 16 922 | 16 234 | 16 797 | 17 328 |
| Privé | 14 002 | 27 192 | 27 500 | 29 273 | 32 395 | 33 680 | 35 158 | 37 511 |
| Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité | 46 128 | 88 437 | 87 333 | 95 835 | 100 609 | 116 303 | 121 317 | 126 698 |
| Établissements privés d'enseignement universitaire | 19 971 | 21 306 | 21 024 | 22 225 | 23 219 | 26 138 | 26 567 | 28 450 |
| Écoles normales d'instituteurs | 16 500 | | | | | | | |
| Écoles normales supérieures | 2 675 | 3 191 | 3 658 | 3 680 | 4 122 | 4 339 | 4 730 | 4 815 |
| Écoles juridiques et administratives | 7 328 | 10 477 | 10 425 | 8 617 | 7 707 | 8 378 | 8 121 | 9 088 |
| Écoles supérieures artistiques et culturelles (4) | 41 988 | 64 598 | 64 531 | 61 834 | 61 617 | 66 479 | 67 986 | 67 363 |
| Écoles paramédicales et sociales (5) | 74 435 | 131 654 | 131 100 | 134 407 | 137 165 | 136 164 | 137 370 | 137 370 |
| Autres écoles et formations (6) | 7 515 | 30 692 | 33 255 | 34 072 | 38 242 | 42 410 | 42 811 | 42 424 |
| Ensemble (7) | 1 717 060 | 2 283 267 | 2 253 832 | 2 231 495 | 2 234 162 | 2 314 116 | 2 319 627 | 2 347 807 |
| <i>dont privé</i> | 224 063 | 333 689 | 336 094 | 354 820 | 371 084 | 400 772 | 410 962 | 422 132 |

(1) À partir de 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (intégrés en 2010). Depuis 2010-2011, les étudiants en première année d'IUFM doivent s'inscrire en master à l'université (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants de l'enseignement supérieur.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 8 443 étudiants en 2011.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données provisoires en 2011-2012 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2010-2011).

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

(7) Ensemble hors double compte des formations d'ingénieurs. En effet, les formations d'ingénieurs des universités, INP, UT et grands établissements ne sont comptabilisées qu'une fois dans le total mais apparaissent deux fois dans ce tableau : une première fois dans le type d'établissement (université, INP et UT, grand établissement) et une seconde fois dans les formations d'ingénieurs publiques du MESR. Elles représentent 39 697 étudiants en 2011.

(8) Y compris 275 étudiants à Mayotte, devenu un DOM en 2011.

annexe

Table des objectifs socio-économiques

| |
|---|
| Exploration et exploitation de la Terre |
| Production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes) Autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre (hydrologie, prospection minière...) |
| Exploration et exploitation de l'espace |
| Infrastructures, construction, génie civil et aménagement du territoire |
| Surveillance et protection de l'environnement planétaire |
| Surveillance et protection de l'atmosphère et des climats Autres actions de contrôle et de protection de l'environnement |
| Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie |
| Production et technologies agricoles (production et exploitation des ressources vivantes y compris celles de la mer) |
| Production et technologies industrielles |
| Industries de la communication (télécommunications, électronique, ordinateurs, logiciels) Industries des matériels de transports terrestres et fluviaux Industries des matériels de transports aéronautiques Autres systèmes et technologies des industries extractives et manufacturières y compris les actions concernant la fabrication de produits agroalimentaires |
| Protection et amélioration de la santé |
| Services marchands (hors médecine, santé et éducation) |
| Vie en société, développement social (y compris éducation) |
| Développement (recherche au service du développement) |
| Défense |
| Sécurité globale |
| Défense et stratégies de défense, sciences, technologies et économies de l'armement Sécurité intérieure, Sécurité civile, Sécurité économique |
| Avancement général des connaissances |
| Mathématiques et informatique (programmation uniquement) Sciences physiques Sciences de l'ingénieur (automatique, électronique, électrotechnique, informatique, optique) Autres sciences de l'ingénieur (mécanique, génie des procédés, génie des matériaux, génie civil, thermique, énergétique) Chimie Milieux naturels (terre, océan, atmosphère, espace) Sciences de la vie (sciences agronomiques et alimentaires, biologie et sciences médicales) Sciences sociales (géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences juridiques et politiques, sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie) Sciences humaines (philosophie, psychologie, histoire, archéologie, littérature, linguistique, sciences de l'art) |

MIRES - Programmes LOLF

| n° programme | intitulé | Ministère responsable |
|---------------|---|---|
| Programme 142 | Enseignement supérieur et recherches agricoles | Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt |
| Programme 150 | Formations supérieures et recherche universitaire | Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche |
| Programme 172 | Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires | Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche |
| Programme 186 | Recherche culturelle et culture scientifique | Ministère de la Culture et de la Communication |
| Programme 187 | Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources | Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie |
| Programme 190 | Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables | Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie |
| Programme 191 | Recherche duale (civile et militaire) | Ministère de la Défense |
| Programme 192 | Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle | Ministère du Redressement productif |
| Programme 193 | Recherche spatiale | Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche |
| Programme 231 | Vie étudiante | Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche |

Les objectifs socio-économiques retenus pour l'évaluation de la dépense de R&D en environnement

| 1 ^{re} étape domaine ENVIRONNEMENT | 2 ^e étape domaine ÉNERGIE | 3 ^e étape domaine PRODUCTION |
|--|---|---|
| <p>objectif Environnement - Surveillance et protection de l'environnement planétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – surveillance et protection de l'atmosphère et des climats ; – autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, du bruit et de tous les éléments relatifs à la pollution y compris les recherches sur les technologies et produits propres <p>objectif Exploration et exploitation de la Terre et de la mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes et les recherches sur la pollution des mers) : recherches physiques, chimiques et biologiques de la mer – autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre : prospection minière, pétrolière et gazière, exploration et exploitation des plateaux immergés, croûte et enveloppe terrestres, hydrologie, recherches générales sur l'atmosphère (hors pollution atmosphérique) et autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de la Terre <p>objectif Milieus naturels : terre, océan, atmosphère, espace</p> | <p>objectif Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie. (hors production et distribution de l'énergie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – combustibles fossiles et dérivés, fission nucléaire, fusion nucléaire, gestion des déchets radioactifs y compris les mises hors service, sources d'énergie renouvelables et autres recherches concernant la production, la distribution et l'utilisation rationnelle de l'énergie | <p>objectif industries des matériels de transports terrestres et fluviaux et industries des matériels de transport aéronautiques (hors espace)</p> |

Précisions méthodologiques – Enquête sur les moyens consacrés à la R&D

Les données présentées dans cet ouvrage sont issues des enquêtes menées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auprès des entreprises (privées ou publiques) et des administrations sur les moyens qu'elles consacrent à la R&D.

L'enquête auprès des administrations a bénéficié en 2010 de changements méthodologiques : les moyens consacrés à la R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de l'estimation de la DIRD des administrations de l'ordre de 1 Md€ (dont 850 M€ pour la Défense) et des effectifs de 6 000 ETP (dont 3 500 ETP pour la Défense). Cette nouvelle méthodologie adoptée depuis 2010 a été appliquée aux données définitives 2009 de cette publication afin de rendre ces données davantage comparables.

De cela résulte une nouvelle série de données à compter de 2009. Les résultats de cette publication ne sont donc pas comparables à ceux de l'édition 2011 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (n°5). Les évolutions entre 2008 et 2009 sont quant à elles fondées sur les résultats 2009 définitifs obtenus selon l'ancienne méthodologie.

niveaux de formation

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

Niveau Vbis : sorties de 3^e générale, de 4^e et 3^e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Classification Internationale Type de l'éducation (en anglais : ISCED)

CITE 1 : enseignement primaire

CITE 2 : enseignement secondaire de premier cycle

CITE 3 : enseignement secondaire de second cycle

CITE 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (peu développé en France : capacité en Droit, préparation DAEU)

CITE 5 : enseignement supérieur de premier et deuxième cycles

CITE 5A, dit aussi enseignement supérieur de « type universitaire » : préparations des licences et masters (disciplines générales des universités, diplômes d'écoles d'ingénieurs, de commerce, etc.)

CITE 5B : enseignement supérieur finalisé (DUT, BTS, formations paramédicales et sociales, etc.)

CITE 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Cette classification vise à produire des statistiques comparables dans les différents pays sur l'enseignement et la formation. C'est un accord international, sous l'égide de l'UNESCO. Cette classification permet de répartir en fonction des cycles d'enseignement les effectifs d'étudiants, les flux de diplômés, les finances. Elle est utilisée également pour répartir la population par niveau d'études ; les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme.

table des sigles et abréviations

| | |
|---|--|
| ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale. | agronomique pour le développement. |
| ADEME : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie. | CITE : Classification internationale type des enseignements (UNESCO). |
| AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. | CLCC : Centre de lutte contre cancer. |
| AES : [Filière] Administrative économique et sociale. | CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales. |
| ALS : Allocation de logement à caractère social. | CNAM : Conservatoire national des arts et métiers. |
| ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. | CNES : Centre national d'étude spatiale. |
| ANR : Agence nationale de la recherche. | CNRS : Centre national de la recherche scientifique. |
| ANRS : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales. | CNU : Conseil national des universités. |
| APL : Aide personnalisée au logement. | COM : Collectivités d'outre-mer. |
| ASU : Administration scolaire et universitaire. | CPER : Contrat de projet État-Région. |
| ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche. | CPES : Classe préparatoire aux études supérieures. |
| ATSS : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux. | CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles. |
| AUAU : Allocation unique d'aide d'urgence. | CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires. |
| BCS : Bourses sur critères sociaux. | CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment. |
| BEP : Brevet d'études professionnelles. | CTRS : Centre thématique de recherche et de soin. |
| BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières. | CUFR : Centre universitaire de formation et de recherche. |
| BTS : Brevet de technicien supérieur. | DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires. |
| BTS : Brevet de technicien supérieur agricole. | DCG : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF). |
| CAP : Certificat d'aptitude professionnelle. | DEA : Diplôme d'études approfondies. |
| CBPRD : Crédit budgétaire public de recherche et développement. | DEG : Droit, économie, gestion. |
| CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. | DERD : Dépense extérieure de recherche et développement. |
| CEMAGREF / IRSTEA : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. | DERDE : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises. |
| CEPA : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement. | DESCF : Diplôme d'études supérieures comptables et financières. |
| CEPR : contrat de projet État région. | DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. |
| CEREQ : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications. | DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées. |
| CFA : Centre de formation d'apprentis. | DEUG : Diplôme d'études universitaires générales. |
| CHU : Centre hospitalier universitaire. | DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques. |
| CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche. | DGCL : Direction générale des collectivités locales. |
| CIR : Crédit d'impôt recherche. | DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle. |
| CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche | DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire. |

DIE : Dépense intérieure d'éducation.
DIEO : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DNB : Diplôme national du brevet.
DNRD : Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.
DNRDE : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.
DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM : Département d'outre-mer.
DRT : Diplôme de recherche technologique.
DSCG : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.
DUT : Diplôme universitaire de technologie.
ENS : École normale supérieure.
EPA : Établissement public à caractère administratif.
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.
EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique.
ES : Économique et social.
ETP : Équivalent temps plein.
EUMETSAT : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques
FNAU : Fond national d'aide d'urgence.
FSDIE : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
HDR : Habilitation à diriger des recherches.
IAE : Institut d'administration des entreprises.
IEP : Institut d'études politiques.
IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.
INCA : Institut national du cancer.
INED : Institut national d'études démographiques.
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques.
INRETS : Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INP : Institut national polytechnique.
INPI : Institut national de la propriété intellectuelle.
INRA : Institut national de la recherche agronomique.
INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.
IPEV : Institut polaire français Paul Émile Victor.
IRD : Institut de recherche pour le développement.
IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL : Institution sans but lucratif.
ITER : International Thermonuclear Experimental Reactor.
ITRF : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP : Institut universitaire professionnalisé.
IUT : Institut universitaire de technologie.
JEI : Jeune entreprise innovante.
L : Littéraire.
LCPC : Laboratoire central des ponts et chaussées.
LEBM : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.
LFI : loi de finance initiale.
LLA : Lettres, langues, arts.
LMD : Licence, master, doctorat.
LNE : Laboratoire national de métrologie et d'essais.
LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.
LP : Licence professionnelle.
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
M1 : Master première année.
M2 : Master deuxième année.

table des sigles et abréviations

| | |
|--|--|
| MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt | statistiques. |
| MBA : Master of business and administration. | SISE : Système d'information pour le suivi des étudiants. |
| MCF : Maître de conférences. | ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS). |
| Md€ : Milliard d'euros. | STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives. |
| M€ : Million d'euros. | STG : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT). |
| MEFI : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. | STI : Sciences et technologies industrielles. |
| MEN : Ministère de l'éducation nationale. | STIC : Sciences et technologies de l'information et de la communication. |
| MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. | STS : Section de techniciens supérieurs. |
| MIRES : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur. | STT : Sciences et technologies tertiaires. |
| NABS : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques. | TOM : Territoire d'outre-mer. |
| NAF : Nomenclature d'activités française. | UE : Union européenne. |
| OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques. | URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales. |
| OEB : Office européen des brevets. | UT : Université de technologie. |
| ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales. | USPTO : United States Patent and Trademark Office. |
| OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé. | TSS : Technologies, sciences, santé. |
| OSEO | VAE : Validation des acquis de l'expérience. |
| OST : Observatoire des sciences et techniques. | \$PPA : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat. |
| OVE : Observatoire de la vie étudiante. | |
| PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur. | |
| PCRD : Programme-cadre de recherche et développement. | |
| PCS : Professions et catégories sociales. | |
| PIA : Programme Investissements d'avenir. | |
| PIB : Produit intérieur brut. | |
| PR : Professeur des universités. | |
| PREDIT : programme interministériel de recherche et d'innovation dans les transports terrestre. | |
| PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur. | |
| R&D : Recherche et développement. | |
| R&T : Recherche, développement et transfert de technologie. | |
| RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles. | |
| RTRA : Réseaux thématiques de recherche avancée. | |
| S : Scientifique. | |
| SHS : Sciences humaines et sociales. | |
| SIES : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études | |

L'Atlas régional des effectifs étudiants 2011-2012

Cette publication constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, édition 2012 [à paraître]



**> vous recherchez une
information statistique**
Demandes téléphoniques ou écrites

Centre de documentation
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Téléphone
01 55 55 73 58
Courriel
Depp.documentation@education.gouv.fr

**> vous désirez consulter les publications
du ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche ou du
ministère de l'Éducation nationale**

sur internet
www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

**> vous désirez obtenir des
publications du ministère
de l'Enseignement
supérieur et de la
Recherche ou du ministère
de l'Éducation nationale**

Catalogue, achats,
abonnements

DEPP
Département de la
valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Vente : 01 55 55 72 04

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 45 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes
d'information et études statistiques
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05
DEPP/Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75232 Paris CEDEX 15

16 €

DEPP 005 12 450
ISSN 1962-2546

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2013
ISBN 978-2-11-099374-8

